



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 29/06/2022

*DELIBERATION N° 043/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 07 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Sonia MAC VEIGH Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Jean PEZIN donne pouvoir à Cosme DILME
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Marie-Anne HAUSPIEZ
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Claire SALFATI-TEDGUI donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à François RALLO
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absente excusée : Caroline PICCOLO

Secrétaire de séance : Pascal GIRAUDET

OBJET : **Fixation des loyers des locaux communaux administratifs et techniques sis 3 rue des Fenouillèdes au parc d'activités « Sud Roussillon ».**

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, informe l'assemblée des deux contrats signés en 2012 avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart et de ses affluents (SMBVR) pour la location, d'une part, de locaux techniques communaux, d'autre part, de bureaux, pour des loyers mensuels respectifs de 650 € (incluant 50 €/mois de charges pour les fluides) et de 900 € (incluant 200 €/mois de charges pour les fluides).

Il précise que la ville loue au SMBVR des locaux administratifs de 110 m² sis au 3 rue des Fenouillèdes composés d'un accueil, de deux bureaux, d'une salle de réunion équipée, d'une cuisine et de deux WC moyennant un loyer mensuel fixé en 2012 à 900 € plus 200 €/mois de charges pour les fluides.

En outre, la commune loue au syndicat des locaux techniques de 146 m² au sein de son CTM avec un garage, un bureau, un vestiaire-douches-WC et une mezzanine, moyennant un loyer mensuel fixé en 2012 à 600 € plus 50 €/mois de charges pour les fluides.

M. Cosme Dilmé précise qu'à la demande du SMBVR, la ville doit réaliser des travaux d'agrandissement des locaux administratifs en créant deux bureaux supplémentaires (soit 30 m²) et en allouant au syndicat 100 m² supplémentaires pour abriter les matériels du SMBVR au sein de notre Centre Technique Municipal (CTM) situé 3 rue des Fenouillèdes.

M. Cosme Dilmé précise que le coût des travaux d'extension des bureaux est estimé à 42.000 € HT (hors MOE et bureaux de contrôle, soit 8.000 € HT en sus).

Ainsi, eu égard aux travaux envisagés d'extension des locaux administratifs et technique, il propose de modifier les montants des loyers et des charges mensuelles fixés en 2012, pour ces deux locations sises 3 rue des Fenouillèdes, en les portant respectivement à :

- loyer mensuel des locaux administratifs pour les 4 bureaux, l'accueil, la salle de réunion, les WC et la cuisine, soit 140 m² : 1 600 € de loyer/mois plus 300 €/mois de charges pour les divers fluides ;

- loyer mensuel des locaux techniques au CTM désormais augmenté de 120 m² pour abriter les divers matériels du SMBVR : 800 € /mois de loyer plus 100 €/mois de charges pour les divers fluides.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de fixer les montants suivants des loyers mensuels pour les locaux administratifs et techniques sis 3 rue des Fenouillèdes :

- loyer des locaux administratifs pour les 4 bureaux, l'accueil, la salle de réunion, les WC et la cuisine, soit 140 m² : 1 600 € de loyer mensuel plus 300 €/mois de charges pour les divers fluides ;

- loyer des locaux techniques augmenté de 120 m² pour abriter les divers matériels du SMBVR : 800 € de loyer mensuel plus 100 €/mois de charges pour les divers fluides.

- **Autorise** M. le Maire à signer les deux baux de location pour ces deux biens, tels que joints à la présente délibération, ainsi que tout document utile dans ces affaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François RALLO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Fixation des loyers des locaux communaux administratifs et techniques sis 3 rue des Fenouillèdes au parc d'activités Sud Roussillon.

Date de transmission de l'acte : 12/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2022

Numéro de l'acte : del-043-2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 066-216601898-20220707-del-043-2022-DE

Date de décision : 07/07/2022

Acte transmis par : Françoise MARTINEZ

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations